



**COMPTE - RENDU DE LA
SEANCE DU
Jeudi 13 SEPTEMBRE 2018
à 20h30**

Membres présents : BESSON Guy, CLOYE Jérémy, DEPIERRE Catherine, ECLERCY Jean-Paul, FAURE Pierre-Paul, FAYOLLE Christian, GARNIER Philippe, JOASSARD Patrice, LATOUR Marie-Claude, LUCIEN Martine, PROTIERE Fabien, VENET Anne-Marie.

Membres excusés : ALVERGNAS Jean-Marc, FAURE Ludovic, GRAEL Richard.

Secrétaire de séance : LUCIEN Martine.

**REVISION DU CATALOGUE DES DELIBERATIONS
DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que toutes les délibérations concernant la fiscalité sont consignées dans un « catalogue ». En ce qui concerne la taxe d'habitation, un abattement de 15% du régime générale sur la valeur locative a été décidé par délibération le 28/06/80. Il rappelle que ces abattements sont facultatifs et modifiables. Il rappelle le contexte actuel de baisses de dotations et la nouvelle loi concernant les exonérations de la taxe d'habitation. Il propose au conseil municipal de maintenir ou de modifier le taux d'abattement du régime général. Le conseil municipal décide à deux voix pour de maintenir cet abattement de 15%, à 8 voix pour de baisser l'abattement à 12% et à 4 voix pour de baisser l'abattement à 10%. Le nouveau taux d'abattement qui s'appliquera à partir de 2019 sera de 12%.

**APPROBATION DU RAPPORT DU PRESIDENT DE
LA CLECT**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées chargée de déterminer les transferts de charges entre communes et communauté de communes a rendu son rapport en date du 5 septembre 2018.

Cette révision d'attribution de compensation concerne l'harmonisation de la compétence voirie et de sa gestion, et la restitution de la compétence réseau des médiathèques à la commune de Ste Catherine.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le rapport du président de la CLECT.

**GARANTIES D'EMPRUNT POUR LES LOGEMENTS
OPAC**

L'Opac du Rhône a pour projet de produire 6 logements sociaux sur la commune de Meys. Pour financer cette opération, l'OPAC doit souscrire à des prêts aidés qui doivent être intégralement garantis par les collectivités locales. En contrepartie, les collectivités garantes peuvent recevoir des réservations de logements. Il convient donc d'apporter la garantie de la commune de Meys à l'opération à hauteur de 50% du montant des emprunts souscrits par l'Opac du Rhône, les 50% restants étant garantis par le Département.

**APPROBATION DE LA CONVENTION POUR LE
MARCHÉ DES ASSURANCES DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire propose de signer la convention d'adhésion à un groupement de commande pour la passation d'un marché avec la CCMDL concernant les contrats d'assurance. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DES
AUTORISATIONS DES DROITS DU SOL AVEC LE
SERVICE URBANISME CCMDL**

Monsieur le Maire propose de renouveler la convention avec la CCMDL. Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

RODP ORANGE

Monsieur le Maire propose de demander le paiement par ORANGE de la redevance qui se monte à 1193 euros.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

RODP ENEDIS

Monsieur le Maire propose de demander le paiement par ENEDIS de la redevance qui se monte à 203 euros.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

**RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE
A DISPOSITION D'UNE PERSONNE A
L'ASSOCIATION DE LA CANTINE**

Monsieur le Maire propose de renouveler

l'avenant concernant la mise à disposition d'une personne pour l'association de la cantine. L'avenant est renouvelé à l'unanimité.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE A L'ASSOCIATION DE LA CANTINE

Monsieur le Maire propose de renouveler l'avenant concernant la mise à disposition d'une salle communale pour l'association de la cantine. L'avenant est renouvelé à l'unanimité..

RENOUVELLEMENT DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ALLOUÉE À L'ASSOCIATION DE LA CANTINE

Monsieur le Maire dit que la subvention alloué en 2018 de 7 000 € a été augmentée de 667€ pour faire face à de nouvelles charges sociales qui pèsent sur l'association de la cantine en raison d'un accroissement d'effectif d'enfants certains jours. Monsieur le Maire dit que la subvention passera de 7000 € à 9000 € à partir de 2019. Cette proposition est acceptée.

QUESTIONS DIVERSES :

-Madame Goy, institutrice, remercie la commune pour l'acquisition d'une méthode de lecture.

-L'association Meyristème remercie la commune pour son soutien et rappelle son AG le 29 septembre à 10h00

- Monsieur le maire informe de :

- L'inauguration du centre bourg de SOUZY le 29 septembre à 10h30
- L'organisation du téléthon le 01 décembre
- La belle initiative de l'association de Taikwando d'intervenir sur le village de Meys le samedi 15 septembre pour le World Clean up Day.

Philippe GARNIER

Maire



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Le prochain conseil municipal aura lieu le 18 octobre 2018 à 20h30.